



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Programme de travail du CNLE

Mandature 2023-2026



Introduction

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a pour missions :

- d'assister le gouvernement de ses avis et recommandations sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
- d'assurer une concertation entre les pouvoirs publics et les principaux décideurs, acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
- de suivre annuellement l'évolution de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale à partir d'indicateurs de suivi.

Le CNLE est composé de cinq collègues, dont celui des personnes concernées par la pauvreté et la précarité, qui représente la moitié des membres.

Les avis et rapports du CNLE sont le fruit et la combinaison entre les savoirs académique, professionnel et expérientiel des membres du comité scientifique et du Conseil.

Cette note présente le programme de travail du CNLE pour la mandature 2023-2026. Celui-ci est composé des sujets sur lesquels le CNLE s'est autosaisi, des contributions et les travaux réglementaires.

Ces chantiers seront mis en œuvre en articulation avec les éventuelles saisines et consultations des membres du gouvernement, ce qui entrainera une évolution de la programmation des travaux le cas échéant.

Les priorités

☞ Inscrire les propositions du CNLE dans un cadre d'analyse multidimensionnel de la pauvreté et de l'action publique.

Pour être combattue, la pauvreté doit être **appréhendée dans toutes ses dimensions et de manière transversale**.

Lutter contre la pauvreté **exige une stratégie globale d'inclusion sociale mobilisant l'ensemble des leviers de l'action publique** (système de protection sociale, services publics, infrastructures, régulation du marché du travail, aménagement du territoire) pour la prévenir, la corriger ou la combattre.

☞ Rester vigilant à la situation des plus exclus et des personnes en situation de précarisation. Le CNLE s'attachera plus particulièrement à la situation des personnes :

- **En grande pauvreté** en étant attentif à la situation des personnes sans domicile et à celles qui, arrivent sur le territoire, en tant que demandeurs d'asile, réfugiés.
- **En dehors des radars de l'observation sociale habituelle** (notamment celles qui n'ont droit à aucune aide), comme les personnes en emploi ayant du mal à vivre décemment de leur travail ou celles qui risquent, au moindre imprévu, de basculer dans une spirale de pauvreté et de précarité.

Ces publics expriment régulièrement être confrontés à une forme de maltraitance institutionnelle, et les plus pauvres d'entre eux y sont exposés de manière disproportionnée. Le CNLE restera mobilisé, aux côtés de ses partenaires institutionnels ou associatifs, pour

améliorer l'accueil et l'accompagnement des populations les plus précaires et leur assurer un meilleur accès aux droits.

Les objectifs

Comme cela a été indiqué dans son [rapport d'activité 2020-2023](#), le CNLE a mené de nombreux travaux, qui se sont inscrits dans un contexte particulier de crises successives. Les travaux à venir devront continuer à suivre au plus près les conséquences de ces différentes crises pour faire des recommandations adaptées aux évolutions de notre société. Une approche territorialisée des travaux du CNLE permettra d'appréhender plus finement les besoins de nos concitoyens les plus vulnérables et d'anticiper certaines problématiques difficilement identifiables au niveau national. Ces travaux s'articuleront avec les objectifs stratégiques du rapport « [CNLE : les leçons du choc de participation](#) ».

À travers la définition des priorités du programme de travail, qui a fait l'objet d'une consultation de ses membres à l'automne 2023, le CNLE souhaite **inscrire ses travaux dans la continuité et affirmer sa volonté de :**

- Affiner le dispositif d'observation sociale et d'analyse des différentes dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Réaffirmer l'importance du rôle du système de protection sociale, des services publics et des équipements collectifs ;
- Développer le travail en partenariat avec les autres instances et institutions, non seulement pour enrichir notre connaissance des phénomènes sociaux mais aussi pour porter plus efficacement nos recommandations et avis ;
- Renforcer le suivi de nos propositions ;
- Garantir les conditions de réussite de la participation au CNLE en développant des outils (charte de la participation...) et en faisant évoluer les pratiques et l'organisation du Conseil ;
- Développer l'ancrage territorial du CNLE.

Améliorer le dispositif d'observation et l'analyse de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Le comité scientifique du CNLE assurera un suivi et une analyse approfondis de la pauvreté dans ses multiples dimensions et de l'exclusion sociale dans le cadre d'une publication annuelle qui aura vocation à constituer un repère de référence. Pour cela, il s'appuiera sur plusieurs instruments d'observation, dont un tableau de bord d'indicateurs actualisé annuellement (à l'aide de données des statistiques publiques, du secteur associatif et de la participation du 5^{ème} collège) et les résultats du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE.

Ce travail collectif aura notamment pour enjeux de mettre en cohérence différents types d'informations (quantitatives et qualitatives, objectives et subjectives), de mieux articuler indicateurs et politiques publiques et de mieux saisir la diversité des réalités territoriales tout en étendant l'analyse à l'ensemble du halo de pauvreté. Le CNLE remercie les principales institutions de la statistique publique pour leur engagement à contribuer à ce tableau de bord.

Le comité scientifique étudiera la faisabilité d'une seconde publication, en milieu d'année, à partir des informations qu'il sera possible d'actualiser.

Le programme de travail

Fruit d'un travail collaboratif associant les membres du CNLE, le programme de travail 2023-2026 est composé des auto-saisines, des contributions externes et des travaux réglementaires. Des groupes de travail seront installés tout au long de la mandature, pour rendre des avis, rapports, ou notes et une commission permanente suivra les travaux sur les effets de certaines réformes récentes, sur la pauvreté.

Inégalités, handicap et Outre-mer, sont des sujets transversaux qui devront être traités systématiquement dans les prochains avis et rapports du CNLE.

Cette programmation devra être compatible avec les ressources du secrétariat général du CNLE, notamment pour suivre les groupes de travail.

» Les nouveaux chantiers : une commission permanente et 4 groupes de travail

→ Analyse des effets des réformes récentes ou en cours sur la pauvreté

Il s'agira de s'appuyer sur des contributions, analyses et évaluations externes et d'y apporter l'expertise des membres du CNLE afin de produire un avis sur ces réformes.

Pour ce chantier qui durera toute la mandature, une commission permanente a été mise en place afin de sélectionner les réformes et sujets d'actualités qui seront traités par des groupes de travail ad hoc, agiles dans leurs organisations.

Les premiers sujets identifiés porteront sur les réformes concernant :

- **Les retraites** : Anticiper les effets de la réforme des retraites sur le niveau de vie des seniors et des retraités
Il a été demandé à Patrick Aubert, chercheur à l'Institut des Politiques Publiques (IPP), une note destinée à éclairer ces enjeux au regard de la connaissance disponible des tendances en matière de pauvreté de ces deux catégories de personnes.
- **La solidarité à la source** ;
- **L'Allocation de solidarité spécifique (ASS)**. Les effets de sa suppression sur la situation sociale, en particulier des seniors ;
- **L'assurance chômage** ;
- ...

→ Sources de l'exclusion et accès aux droits (protection sociale, emploi, santé, culture)

Le groupe étudiera en particulier la situation des jeunes adultes, des étrangers en situation régulière ou irrégulière, celle des gens du voyage, les mécanismes producteurs (discriminations, stigmatisation, etc.) et les manifestations de l'exclusion (santé, culture, etc.)

Ces travaux seront réalisés en lien avec le travail de la mission parlementaire sur la lutte contre la stigmatisation.

→ **Pauvreté des enfants, des jeunes, et conséquences à moyen et long terme**

Le groupe pourra travailler sur la situation des familles monoparentales et des familles nombreuses défavorisées et ses conséquences à long-terme. Il pourra également examiner la situation des jeunes adultes (étudiants ou autres). Les travaux pourront s'appuyer sur l'avis du CNLE de juin 2022, concernant [l'égalité des chances](#) et questionneront la reproduction de la pauvreté. Ils s'appuieront également sur le tableau de bord analytique de la pauvreté réalisé par le Comité scientifique du CNLE.

Un travail en commun pourra être engagé avec d'autres instances et Conseils, sur les voies et moyens de prévenir la pauvreté des familles monoparentales, qui sont au croisement de différentes formes d'inégalités sociales, de niveau de vie, mais également de patrimoine comme cela a récemment été démontré.

→ **Reste à vivre et service public**

Le groupe engagera une nouvelle réflexion sur les indicateurs existant dans ce domaine, afin de les enrichir sur une base plus réaliste, et notamment en lien avec ceux utilisés par les associations pour fixer leurs barèmes. La question sera également abordée dans le prolongement des travaux sur les budgets de référence (BdR) et les dépenses contraintes conduits par le CNLE et en tenant compte de la valorisation des services publics qui contribuent à la satisfaction de certains besoins essentiels.

→ **Impact social de la transition écologique et protection sociale**

L'activité de ce groupe s'inscrira dans le prolongement du comité de pilotage installé sous la mandature précédente, qui rendra son rapport au printemps 2024. Cette fois-ci le rôle de la protection sociale ainsi que l'alimentation feront l'objet d'une attention toute particulière, le dernier sujet devra s'articuler avec le programme « mieux manger pour tous ! » dans le cadre du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire ([Cocolupa](#)). Le groupe de travail aura l'occasion d'instruire plus au fond certaines thématiques afin d'aboutir à une liste de recommandations enrichies.

» **La continuité des travaux entrepris par le CNLE**

→ **Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale**

Le travail issu de la saisine du Premier ministre Jean Castex, alors Premier ministre, sur l'impact social de la crise sanitaire, a débouché sur le rapport « [La pauvreté démultipliée](#) » et la mise en place d'un instrument barométrique pérenne de veille et d'observation sociale alimentées par les remontées d'un maillage d'acteurs de proximité.

Le [Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (BaPE) du CNLE, publié à intervalles réguliers et documentant les zones de fragilité et de crispation de la société française (la numérisation des services publics, l'inflation, etc.), constitue un dispositif inédit d'observation durable, issu de cette réponse à des circonstances exceptionnelles.

→ L'impact des sanctions sur les ménages bénéficiaires de prestations sociales

Dans un contexte de transformation des politiques de l'emploi et d'insertion, avec notamment la réforme France Travail et plus particulièrement des évolutions du régime des sanctions associées aux droits et devoirs des bénéficiaires du RSA, les travaux initiés par le groupe de travail « Sanctions » du CNLE se poursuivront pour rendre un avis au premier semestre 2024. Installé en mars 2023, l'activité de ce groupe de travail s'inscrit dans un continuum avec l'avis rendu en février 2022 sur l'[Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle](#). Il vient approfondir certaines réflexions et recommandations fortement éclairées par le vécu des personnes en difficultés sociales.

→ L'impact social de l'écologie

Parmi les travaux du CNLE qui seront amenés à se prolonger, figurent les réflexions du groupe de travail sur l'impact social de l'écologie, dont la [note de cadrage](#) a été présentée lors de la plénière du CNLE de mars 2023. Le rapport doit être publié au printemps 2024, en partenariat avec le département des études socio-économiques de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) mais aussi en rassemblant des contributions de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, dans une dynamique résolument participative.

» La poursuite des contributions du CNLE à d'autres travaux

Le CNLE continuera de participer activement et constructive, à **l'ensemble des chantiers susceptibles d'apporter des améliorations immédiates aux conditions de vie (dans leur dimension monétaire et non-monétaire) des plus modestes**. Le CNLE contribue aux travaux sur **la stigmatisation des personnes pauvres** initiés par la cabinet du l'ancien ministre chargé des Solidarités, Jean-Christophe Combe, ainsi qu'**au Comité de Coordination pour l'Accès aux Droits (COCOAD)**, instance de suivi de l'avancée des travaux sur l'accès aux droits.

Le CNLE contribuera, de manière vigilante et constructive, au « **Pacte des solidarités** », auquel il a été associé au cours de consultations, en lien avec la Déléguée Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté.

Les contributions du CNLE, en réponse aux sollicitations, feront l'objet d'une concertation des membres du bureau permanent.

» Les travaux annuels

Le CNLE rendra comme chaque année, un avis sur le rapport portant sur la complémentaire santé solidaire (C2S) et sur le nouveau programme budgétaire structurel prévu à moyen terme applicables aux états membres en remplacement du rapport annuel du Programme national de réforme (PNR).

Évolutions de l'organisation du CNLE

Le programme de travail s'articulera avec les chantiers entrepris par le CNLE, dont certains auront un impact sur l'organisation de l'instance :

- **L'expérimentation de la mise en place d'un bureau permanent** qui rassemblera des représentants des collèges et du comité scientifique et s'assurera de la prise en compte dans les futurs travaux des questions d'actualités qui paraissent prioritaires pour les membres. Son rôle sera d'arbitrer, avec le secrétariat général et la présidence du CNLE, les sujets à inscrire à l'ordre du jour des réunions plénières du conseil, d'aider à planifier les travaux sur lesquels le CNLE souhaite s'autosaisir et d'arbitrer sur la réponse aux sollicitations externes. Il pourrait également être mobilisé pour travailler sur les avis réglementés.
Les membres se réuniront, chaque mois de préférence en visioconférence. Une évaluation de l'expérimentation est prévue fin 2024 pour envisager la poursuite ou non de cette instance et, le cas échéant, ses évolutions.
- **L'expérimentation de l'implantation de la participation du CNLE dans les territoires.** Il s'agit de déployer une animation de la participation locale du CNLE en s'appuyant sur les membres du 5^{ème} collège ayant terminé leur mandat au CNLE **et sur les groupes d'appui mobilisés par les associations partenaires et répartis sur le territoire national.** Cette articulation permettrait de disposer des retours de terrain sur certaines politiques publiques ou thématiques ciblées. À l'avenir, cette initiative exploratoire vise à renforcer le recueil de la parole des personnes concernées. Cette perspective a pour objectif de nourrir également les réflexions du CNLE et d'étayer ses futurs travaux.
- **La structuration de l'activité du Comité scientifique du CNLE** autour du suivi et de l'analyse de la pauvreté et de l'exclusion sociale a vocation à consolider sa mission d'expertise. Pour ce faire, le comité scientifique se réunira environ tous les trimestres et mettra en place des groupes de travail thématiques. Ses membres resteront, comme auparavant, invités à participer aux différents groupes de travail du CNLE et aux séances plénières du Conseil. **Des membres du 5^{ème} collège participe aux travaux du comité scientifique du CNLE.**
- **Suivi des autres travaux concernant la mise en œuvre des objectifs stratégiques du rapport « CNLE : les leçons du choc de participation ».**

Un groupe de travail « Participation 2 » sera installé, dans la continuité des travaux initiés sur la participation sous la précédente mandature. Ces travaux s'étaleront sur la durée de la mandature.

La stratégie de communication du CNLE

Une stratégie de communication sera mise en œuvre tout au long de la mandature. Elle visera à développer la visibilité du CNLE auprès des différents acteurs dans le champ de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale mais aussi du grand public.

Cette visibilité doit permettre une meilleure connaissance des missions et travaux de l'instance, avec l'ambition de faire du CNLE un acteur de référence dans l'évaluation qualitative de la pauvreté et l'exclusion sociale et en matière de participation des personnes concernées.

Cette stratégie de communication s'articule en 3 axes :

- 1 – Rendre le CNLE plus visible, en développant la valorisation des activités et l'image de l'instance.
- 2 – Rendre les travaux du CNLE plus lisibles, en améliorant l'accessibilité aux plus grand nombre.
- 3 – Développer la communication interne, en améliorant les échanges entre les membres du CNLE.

→ Améliorer la visibilité du CNLE

☐ En rendant le site internet plus accessible

C'est un outil essentiel pour faire connaître et valoriser les travaux du CNLE. Les contenus du site internet cnle.gouv.fr ont été transférés vers le [nouvel espace CNLE](#) sur le site internet du ministère chargé des solidarités, afin notamment de répondre aux obligations d'accessibilité.

Les travaux de transfert de contenus et de réorganisation de l'espace internet du CNLE se poursuivront en 2024, avec l'objectif d'une présentation aux membres au cours du premier semestre 2024.

☐ En rendant les travaux du CNLE plus visibles

- ➡ Chaque avis ou rapport validé par le Conseil du CNLE fera l'objet d'un communiqué diffusé à la presse et aux acteurs à l'occasion de la publication.
- ➡ Les travaux validés seront également mis en ligne sur l'espace internet du CNLE.

→ Améliorer la lisibilité des travaux du CNLE

☐ **En rendant les travaux accessibles au plus grand nombre**, aux non experts, notamment avec la réalisation d'une synthèse pour chaque avis ou rapport et une rédaction simplifiée.

☐ **En permettant une mise en forme qui facilite la lecture.**

☐ **En réalisant un PPT de présentation de la publication**, pour accompagner la valorisation des travaux du CNLE à l'extérieur.

→ Améliorer les échanges internes

☐ **En développant les échanges sur la plateforme Resana** (mise à disposition de ressources, etc.)

☐ **En partageant les informations sur les travaux du CNLE dans une lettre interne.**

Dans la mesure du possible un focus comparatif européen sur certaines propositions de mesures ou dispositifs devront être réalisés.



2024		
	Janvier	<input type="checkbox"/> Installation de la commission permanente du CNLE (travaux sur la durée de la mandature) ➔ <u>Réaction du CNLE</u> sur la loi immigration
	Février	<input type="checkbox"/> Publication de la <u>troisième vague du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale (BaPE)</u>
	Février	<input type="checkbox"/> Publication de l'avis 2023 du CNLE sur la complémentaire santé solidaire (C2S)
	Avril	<input type="checkbox"/> Publication de l'avis du CNLE sur les « Sanctions »
	Mai	<input type="checkbox"/> Installation du GT « Participation 2 ». Travaux sur la durée de la mandature
	Juin / juillet	<input type="checkbox"/> Publication du rapport sur l'impact social de l'écologie
	Juillet	<input type="checkbox"/> Publication du rapport analytique sur la pauvreté et l'exclusion sociale (présentation en septembre, en plénière)
	Septembre	<input type="checkbox"/> Installation du GT « Sources de l'exclusion et accès aux droits »
	Novembre	<input type="checkbox"/> Publication de la quatrième vague du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion (BaPE)
	Novembre	<input type="checkbox"/> Installation du GT pour un avis du CNLE sur la C2S
	Novembre / Décembre	<input type="checkbox"/> Évaluation de l'expérimentation Bureau permanent
2025		
	Janvier	<input type="checkbox"/> Installation du GT « Impact social de la transition écologique et protection sociale 2 »
	Février	<input type="checkbox"/> Publication du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale (BaPE)
	Avril	<input type="checkbox"/> Installation du GT pour un avis CNLE sur le programme national de réforme (PNR) de la France (<i>En attente réforme PNR</i>)
	Juin / Juillet	<input type="checkbox"/> Version 2 du rapport analytique sur la pauvreté et l'exclusion sociale
	Septembre	<input type="checkbox"/> Installation du GT « Reste à vivre et service public »
	Novembre	<input type="checkbox"/> Publication du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion (BaPE)
	Novembre	<input type="checkbox"/> Installation du GT pour un avis du CNLE sur la C2S
2026		
	Janvier	<input type="checkbox"/> Installation du GT « Pauvreté des enfants, des jeunes, et conséquences à moyen et long terme »
	Février	<input type="checkbox"/> Publication du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale (BaPE)
	Juin / Juillet	<input type="checkbox"/> V3 du rapport analytique sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Contactez le cnle | Dgcs-secr-cnle@scial.gouv.fr

Suivez l'actualité du #cnle, sur :

[L'espace cnle](http://solidarites.gouv.fr) sur le site internet solidarites.gouv.fr



Twitter | [@ConseilPauvrete](https://twitter.com/ConseilPauvrete)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

